



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant
pris part à la délibération :
17

Date de la Convocation :

14 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage :

23 septembre 2022

Objet de la délibération :

DEL2022-062 - Syndicat mixte du Conservatoire Départemental des Landes convention d'objectif et de moyens et désignation de délégués de Léon au Comité syndical

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt et Un Septembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONTE, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Francis LABOUDIGUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a fait le choix, par délibération en date du 14 décembre 2021 d'adhérer au Syndicat mixte du Conservatoire des Landes pour l'enseignement de la musique sur Léon à compter de l'année scolaire 2022/2023.

L'année 2022 a permis d'organiser le transfert de compétence vers le syndicat mixte et de préparer la saison qui s'ouvre avec le maintien des apprentissages existants tout en proposant la pratique de nouveaux instruments.

Afin de définir les modalités d'interventions du Conservatoire et les droits en obligations de chacune des parties, une convention d'objectifs et de moyens est proposée sur une période triennale, de 2022 à 2024.

Les grands axes sont :

- l'enseignement de la musique et l'acquisition de compétences musicales,
- l'implication des élèves et des professeurs dans la vie culturelle du territoire,
- la mise à disposition par la commune des locaux permettant l'enseignement et la pratique,
- l'accueil et l'enseignement de la musique pour cinquante élèves léonnais,
- la cotisation fixée à 36 000 € annuels (soit 12 000 € pour 2022 ; démarrage en septembre),
- la désignation de délégués de Léon pour siéger et représenter la commune au Conseil syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

DECIDE :

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché/Publié le 23/09/2022

ID : 040-214001505-20220921-DEL2022_062-DE



- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre des moyens pour la période de 2022/2023 d'objectifs et de moyens,
- De désigner **Mr Jacques DUCROUX**, délégué titulaire et **Mr Jean-Paul TRAYE**, délégué suppléant pour siéger au Conseil Syndical du Conservatoire des Landes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :